

AVIS
URBANISME

Projet d'aménagement particulier « Am Faubourg, rue des Bois » à Fingig, introduit par le collège des bourgmestre et échevins, pour le compte de la société Olos Fund s.c.a..

Loi du 3 mars 2017 dite « Omnibus » portant modification de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Il est porté à la connaissance du public que, conformément à la loi du 3 mars 2017 dite « Omnibus » portant modification de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, la décision du conseil communal du 25 mai 2022, portant approbation définitive du projet d'aménagement « Am Faubourg, rue des Bois » à Fingig, introduit par le collège des bourgmestre et échevins, pour le compte de la société Olos Fund s.c.a., a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 25 juillet 2022, référence 19296/30C.

Le dossier est à disposition du public à la maison communale de Käerjeng.

Le projet deviendra obligatoire trois jours après la publication du présent avis.

En exécution de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant les juridictions de l'ordre administratif est ouvert contre la présente décision dans les trois mois de la notification de la décision.

Bascharage, le 1^{er} août 2022
Le collège des bourgmestre et échevins